

Index de l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de 2024 Une note globale de 90/100 pour INTERFORUM

INTERFORUM atteint une note globale de 90/100 à l'index de l'égalité femmes-hommes, mesure introduite par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018.

Cette loi, qui vise notamment à supprimer les écarts de salaire entre les femmes et les hommes en France, fixe le seuil cible de points minimum à 75 en-deçà duquel des actions correctives sont à mener dans les entreprises.

INTERFORUM atteint cette note de 90 points à l'aide des dispositifs de pilotage et de contrôle de l'égalité mis en œuvre avec l'engagement de poursuivre les actions notamment pour :

- l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle ;
- la mixité dans l'embauche ;
- la formation et la promotion professionnelles ;
- la rémunération et la classification ;
- la sensibilisation et la communication contre toute forme de discrimination et de harcèlement mais également contre les agissements sexistes et les stéréotypes

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables	Rappel 2023
1- écart de rémunération (en %)	1	4,5	35	40	40	35
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,9	20	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,3	15	15	15	10
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10	5
Total des indicateurs calculables			90		100	85
INDEX (sur 100 points)			90		100	85

Le total des indicateurs calculables est ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité.